

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 38

Étaient présents :

Mme Perron,(Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David, M. Nicolas (Coullons), Mme Agoué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, M. Damon, Mme de Crémiers, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevois), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet (Saint-Martin-sur-Ocre **formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient absents avant donné pouvoir :

Mme Rollando	à Mme Fleury
M. Greuin	à M. Chevré
Mme Riby	à Mme Roger
Mme Rabourdin	à M. Boucher
Mme Gros	à M. Chaborel

Étaient absents excusés :

M. Tagot
M. Pressoir

Était absente :

Mme Flandry

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/082

Objet : Effacement de dettes sur le budget principal

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'état des dettes à effacer transmis par le comptable du trésor,

Le comptable du trésor a transmis à la Communauté des Communes Giennesoises un état des dettes à effacer relatives au budget principal pour un montant de 1 466,37 €.

Exercices	Sommes non recouvrées
Rôle ou titre de 2015	75, 20 €
Rôle ou titre de 2016	307, 44 €
Rôle ou titre de 2017	194, 38 €
Rôle ou titre de 2018	429, 17 €
Rôle ou titre de 2019	430, 78 €
Rôle ou titre de 2021	29, 40 €
TOTAL	1 466, 37 €

Afin de procéder à l'effacement de ces dettes, il est nécessaire d'établir un mandat au compte 6542 pour un montant de 1 466,37 €.

Sur avis favorable de la Commission des Finances du 12 juin 2024,

Sur avis favorable du Bureau du 14 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'effacement de dettes pour un montant de 1 466, 37 € sur le budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

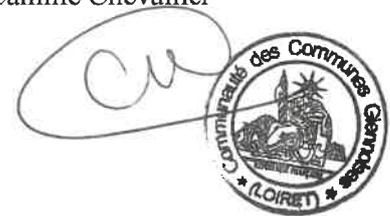
Pour extrait conforme,
à Gien le 2 juillet 2024

Le Président,
Francis Cammal



A blue ink signature of Francis Cammal is written over a circular official stamp of the Communauté des Communes Giennoises (Loiret).

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



A blue ink signature of Camille Chevallier is written over a circular official stamp of the Communauté des Communes Giennoises (Loiret).

Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 1^{er} juillet 2024*